

Temps des arts de la rue en Bretagne
RENCONTRE PROFESSIONNELLE
Escale du Temps des arts de la rue à Belle-Isle-en-Terre
12 octobre 2006 : Escalade en Côtes d'Armor

Comptes-rendus des ateliers d'échanges

L'accueil des arts de la rue d'un point de vue technique et sécurité : contraintes et solutions

Rapporteurs : Eric Hervé et Gildas Puget

L'intervention dans l'espace public apporte de nombreuses contraintes et soulève des questions de sécurité qu'il convient d'appréhender - les spécificités liées à l'encadrement technique dans les domaines des événements urbains, des arts de la rue, des arts de la piste - anticipation, analyse de situations - réglementation applicable.
- organisation à mettre en œuvre.

- Comment faire pour une association ou une collectivité pour organiser un « petit » événement ?

Réponse : Le « bon sens » paraît suffire, mais il est très fortement conseillé de faire appel à des professionnels de l'évaluation et de la prévention des risques dans le spectacle vivant . La meilleure solution est bien d'avoir l'avis d'une personne agréée qui puisse mettre tout en place pour un accueil en toute sécurité. De plus, un professionnel pourra faire un repérage en amont de l'événement pour les questions de jauges, les passages pompier, l'orientation pour les spectacles, les parkings, les solutions de repli, les demandes d'arrêts de la circulation, etc.

Parmi les choses importantes à vérifier :

- La protection des coffrets électriques ou pinces de chapiteau (Barrières vauban).
- Les espaces de sécurité quand il y a utilisation d'artifice.
- Le respect des jauges de spectacle, et des chemins d'accès pour le public.
- L'étude approfondie des fiches techniques des compagnies.

Parmi les autres questions soulevées :

- Existe-t-il une assurance spécifique ?

Réponse : Il suffit de voir avec l'assurance de l'organisateur et de bien préciser les besoins. (Pour exemple, pour assurer un chapiteau sur un an, il en coûte environ 300 euros).

- Comment faire pour avoir les pompiers ou la Croix rouge ?

Réponse : Il faut les associer largement en amont, en sachant que la Croix rouge est un service payant, pas obligatoire mais fortement conseillé. Il est possible de faire appel au service payant de la police nationale.

Ressources à consulter en ligne sur internet :

<http://www.cfpts.com/cfpts/Securite/>